

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Interdépartementale des Routes
Ouest

Rennes, le 29/03/2018

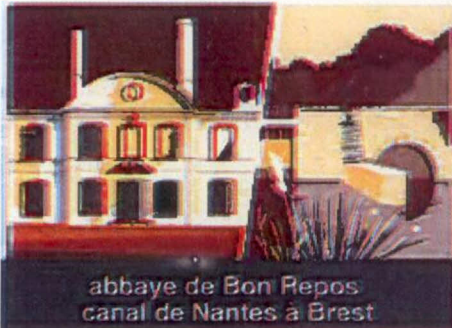
à

Collectif Ai'ta [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : votre courrier du 14 mars 2018 relatif au jalonnement bilingue français-breton sur le réseau routier national de Bretagne

Dans votre courrier du 14 mars 2018 vous m'avez interpellé à propos de la signalisation touristique mise en œuvre sur la RN64 entre Mûr-de-bretagne et Rostrenen.

Il s'agit de panneaux d'animation routière de l'Abbaye de Bon Repos et du Canal de Nantes à Brest que le Conseil départemental des Côtes d'Armor a souhaité mettre en place sur la RN164 du fait du classement de ces deux sites en niveau A dans la liste des sites touristiques d'intérêt départemental. Ces panneaux ont donc été financés et commandés par le conseil départemental.



abbaye de Bon Repos
canal de Nantes à Brest

Pour mémoire, l'Abbaye de Bon Repos bénéficiait déjà d'un panneau, mais le site du canal ne bénéficiait jusque là d'aucune animation routière, alors qu'elle était réclamée par les élus locaux. Pour limiter le nombre de panneaux sur le réseau routier, il a été retenu un panneau unique pour signaler les deux sites.

Dans son courrier du 13 septembre 2017, le Préfet de région a bien exprimé sa volonté que soit examinée la possibilité de mettre en œuvre une signalisation bilingue pour les opérations à venir sur le réseau routier national breton. A l'issue du comité de suivi du bilinguisme du 20 décembre 2017, suivi lui-même d'une réunion plus technique le 17 janvier 2018, comme vous le savez, la mise

en œuvre d'une signalisation bilingue est effectivement engagée.

Cette mise en place se fera au fur et à mesure, non seulement des travaux neufs mais également lors du renouvellement pour obsolescence des panneaux existants. Elle respectera les principes techniques suivants, après validation de la toponymie par l'Office Public de la Langue Bretonne :

- dans le respect des référentiels réglementaires en vigueur qui veillent à la lisibilité et à la cohérence de la signalisation. (Actuellement ces règles interdisent plus de six mentions sur un même panneau directionnel. (Pour avancer sur cette problématique qui se pose de façon générale sur l'ensemble du territoire national, j'ai saisi La Mission d'Appui du Réseau Routier National)
- les mentions en breton de la même taille que les mentions françaises, avec une police de caractères distincte que les mentions en français mais pas en italique
- dans le cas où le nom est identique en français et en breton, il n'est pas doublé.

Je suis aujourd'hui en mesure de vous informer que concrètement les premiers panneaux bilingues que la DIRO posera au titre de son programme de renouvellement 2018, seront mis effectivement en place au plus dès le mois de juin prochain.

En ce qui concerne les panneaux d'information touristique, objet de votre courrier, mes services avaient été sollicités par le Département des Côtes d'Armor le 25 juillet 2017 pour valider l'implantation des panneaux et des plans décors. Cette validation a été formalisée le jour même. Sur le terrain les ancrages ont été réalisés en novembre 2017 et le Conseil départemental des Côtes d'Armor a fait poser les panneaux dans la foulée.

Cette action, portée par le département, ne pouvait donc pas s'inscrire dans la démarche de signalisation bilingue sur le réseau routier national en Bretagne actée en fin d'année et désormais définie.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie de croire en ma volonté de démontrer au plus vite que la mise en place progressive d'une signalisation bilingue sur le réseau national breton est une réalité.

Le Directeur interdépartemental des routes Ouest

Frédéric LEHELON

Copie : Préfecture
Conseil Régional
Conseil départemental des Côtes d'Armor